

Bonjour Monsieur Leschiera,

Je vous remercie pour cet envoi.

Comme vous le savez, les services juridiques du ministère de la culture travaillent sur une position claire et officielle sur ces sujets sensibles. Cette position est soumise actuellement à validation avant sa diffusion. En effet, nous devons veiller à la cohérence interministérielle sur ces sujets.

Bien cordialement,

Didier Brunaux

Chef du bureau des enseignements spécialisé et supérieur

Ministère de la culture/Direction générale de la création artistique
Sous-direction des enseignements spécialisé, supérieur et de la recherche
Bureau des enseignements spécialisé et supérieur
62, rue Beaubourg 75003 Paris
Tél. : 01 401 5 88 62